

## Les risques de cancer liés aux rejets des incinérateurs dans les années 70 et 80 sont réévalués à la hausse

LE MONDE | 04.04.08 | 14h34 • Mis à jour le 04.04.08 | 15h36

La relation entre l'exposition aux rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères dans les années 1970 et 1980 et le risque de développer certaines formes de cancer est *"statistiquement significative"*, selon une étude réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Les résultats définitifs de ces travaux ont été discrètement publiés, le 27 mars, sur le site de l'InVS.

La présentation des résultats préliminaires de cette même étude, en novembre 2006, avait fait l'objet de davantage de publicité. Si les conclusions globales n'ont pas notablement changé, certains chiffres ont été revus à la hausse, d'autres sont apparus.

L'étude a mesuré l'augmentation de la fréquence des cancers pour des personnes ayant subi une forte exposition aux fumées d'incinérateurs par rapport à la fréquence observée parmi une population très peu exposée. Cet "excès de risque relatif" passe ainsi, par rapport aux estimations livrées en 2006, de 4 % à 6 % pour l'ensemble des cancers chez la femme, de 7 % à 9 % pour le cancer du sein, et de 8 % à 12 % pour des cancers du système lymphatique (lymphomes malins non hodgkiniens) dans l'ensemble de la population exposée.

*"On a affiné les modèles statistiques"*, explique Pascal Fabre, médecin épidémiologiste et coauteur de l'étude, pour justifier cette révision. L'excès de risque relatif est de 18 % concernant les lymphomes malins non hodgkiniens chez la femme et atteint 23 % pour les myélomes multiples (forme de cancer du sang) chez l'homme. Dans ces deux catégories, aucun chiffre n'apparaissait dans les résultats préliminaires. Des excès de risque significatifs sont enregistrés pour deux autres types de cancer (sarcomes des tissus mous et cancer du foie), mais à la limite de la fiabilité statistique.

Cette étude épidémiologique a été lancée en 2003 dans le cadre du Plan cancer. Elle devait préciser l'impact sanitaire d'une exposition de longue durée aux rejets des incinérateurs. Elle a porté sur quatre départements (Isère, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Tarn) dans lesquels seize incinérateurs ont été en activité entre 1972 et 1990. L'étude des registres des cancers entre 1990 et 1999 a permis de recenser 135 123 cas parmi 2,5 millions de personnes.

### "TRENTE ANS APRÈS"

Les auteurs de l'étude reconnaissent que celle-ci sous-estime probablement les risques réels, puisque les cancers survenus après 1999 ne sont pas pris en compte. *"Or la littérature scientifique nous enseigne que des cancers peuvent apparaître trente ans après l'exposition à certaines substances"*, note Pascal Fabre.

*"L'étude portant sur une situation passée, ses résultats ne peuvent pas être transposés au contexte actuel"*, souligne par ailleurs l'InVS. Les normes auxquelles sont actuellement soumis les incinérateurs ont considérablement réduit les rejets polluants. *"On peut dès lors s'attendre à une diminution du risque de cancer"*, estiment les auteurs de l'étude.

Un avis que ne partagent pas forcément les opposants à l'incinération, qui redoutent les effets encore mal connus de la combinaison de substances chimiques rejetées - même en faible quantité - par les incinérateurs modernes. *"Si l'on en croit l'InVS, il faudra attendre quinze ou vingt ans pour connaître leur impact sur la population"*, s'alarme Sébastien Lapeyre, du Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid).

**Gilles van Kote**

Article paru dans l'édition du 05.04.08